

Conseil Municipal de Montjoux
Extrait du compte-rendu de la séance du 12 septembre 2017

Espaces Publics - Demande de subvention pour les études préliminaires aux aménagements

Monsieur le Maire fait un résumé de l'avancée du dossier suite à un été productif :

Le dossier est géré de manière tripartite. Nicolas SOULIER participera à sa conception en qualité de vacataire conseil, conjointement avec le bureau d'étude concepteur paysagiste qui gèrera la partie topographique (1ère étape) et le cabinet prestataire qui gèrera la partie des accords cadre (cahier des charges et feuille de route des différentes étapes à respecter). Afin d'être conforme à la législation, le CAUE conseillera l'ensemble des parties et validera les différents points au fur et à mesure de la progression du dossier. Pilote, la Mairie est également garante de la mise en conformité de chaque étape.

Concernant l'accord cadre, la Mairie doit réceptionner pour le 2 octobre les offres qui seront étudiées pour le 16 octobre. Les entretiens s'effectueront le 18 octobre.

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de prévoir l'enveloppe financière des études préliminaires aux aménagements des espaces publics.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal

RETIENT une enveloppe de travaux détaillée comme suit :

- Relevé topographique :	5100 € HT
- Mission bureau d'études (concepteur – géomètre) :	6000 € HT
- Mission architecte urbaniste :	3600 € HT

Soit un total de : 14700 € HT

Urbanisme : mise en place de la Taxe d'Aménagement

Monsieur le Maire indique que pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble a été créée. Elle est applicable depuis le 1er mars 2012. Elle remplace également, depuis le 1er janvier 2015, les participations telles que, notamment, la participation pour voirie et réseaux (PVR), la participation pour raccordement à l'égout (PRE).

Il propose que la commune instaure à compter du 1er janvier 2018 cette Taxe d'Aménagement au taux de 3% (taux appliqué par la commune de Roche-Saint-Secret-Béconne).

Après un débat contradictoire et l'étude de différentes hypothèses comparatives, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 3 %.

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2020) avec tacite reconduction par période d'un an. Toutefois, le taux et les exonérations éventuelles pourront être modifiés tous les ans.

Frais de chauffage pour les utilisateurs réguliers de la Salle des fêtes

Le bilan de 2016 démontre un coût déficitaire au niveau du chauffage de la salle des fêtes. Monsieur ALAIZE Christian relève la mauvaise utilisation du thermostat et de la minuterie, engendrant des frais inutiles.

Monsieur Le Maire propose que le tarif locatif pour les utilisateurs réguliers s'aligne sur celui des utilisateurs occasionnels soit une majoration de 30€ pour les 6 mois de chauffage.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 16 août 2016 l'autorisant à signer une convention de mise à disposition de la salle des fêtes avec M Yves-Michel PUAUD pour un montant de 120 € par an, pour son activité hebdomadaire de Qi Gong.

Il propose que soit ajouté au montant de la location annuelle un forfait de 30 € pour les frais de chauffage, à compter de la saison de chauffe 2017/2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'ajouter au prix annuel de la location de la salle des fêtes à Monsieur Yves-Michel PUAUD pour son activité hebdomadaire de Qi Gong un forfait de 30 € pour les frais de chauffage.

Convention entre la mairie et les Amis du Temple de La Paillette

Monsieur le Maire explique que la toiture du Temple (propriété de l'église réformée) nécessite des travaux de restauration.

L'association culturelle des amis du Temple de la Paillette qui gère le lieu pour des concerts, spectacles et expositions en entrée libre, sollicite l'aide de la commune pour assurer la maîtrise d'ouvrage de ce chantier, afin de pouvoir bénéficier d'une subvention européenne.

Le Conseil Municipal, compte-tenu de la valeur patrimoniale et de l'intérêt touristique de ce bâtiment, à l'unanimité,

ACCEPTTE que la commune assure la maîtrise d'ouvrage pour les travaux de réfection de la toiture du Temple de la Paillette,

AUTORISE le Maire à signer une convention tripartite avec l'église réformée et l'association des amis du Temple de la Paillette et tout document nécessaire à la réalisation de cette mission.

Monsieur Le Maire demande à chaque conseiller de réfléchir autour de l'acquisition ou non du Temple au titre de l'euro symbolique, cette question sera mise à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal.

Questions diverses

Archives

L'archiviste de la Communauté des Communes est en train de dresser un diagnostic et un inventaire des besoins. Chaque commune devra se positionner quant à ses besoins ainsi que sur les points qu'elle souhaite développer.

Monsieur Le Maire demande à chaque conseiller de réfléchir à cette question qui sera mise à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal.

Poids public

Monsieur Le Maire propose une augmentation d'un Euro par pesée et la participation des trois communes voisines utilisatrices par le biais d'une subvention annuelle de 200€. Les 600€ récoltés permettront un meilleur amortissement des frais d'entretien. La Mairie de MONTJOUX adressera par écrit une demande aux communes concernées. La réponse sera attendue selon un délai annoncé dans le courrier.

Panneau CCDB

La CCDB propose aux communes de son territoire la pose de panneaux d'informations pour la gestion concertée des espaces naturels et agricoles.

La seule sollicitation fait aux communes pourra être d'ordre technique pour une aide à l'implantation.

La commune de Montjoux est concernée par la pose d'un de ces panneaux.

Le Conseil Municipal accepte l'implantation d'un panneau sur la commune (lieu à définir ultérieurement).

Accessibilité

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'achat d'un isolement accessible aux Personnes à Mobilité Réduite.

Par ailleurs il serait nécessaire d'équiper la première montée d'escaliers dans l'entrée de l'immeuble Mielle d'une main courante, afin de la rendre plus accessible.

Ces deux propositions sont acceptées à l'unanimité.

Ouragan à Saint Martin

Monsieur Jean-Paul TERROT évoque la catastrophe climatique survenue récemment dans les Antilles françaises avec le passage de l'ouragan Irma.

Il propose que par solidarité avec les habitants de Saint Martin, la commune effectue un don symbolique de 150 euros à la Fondation de France.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer un don de 150 € à la Fondation de France pour les sinistrés de Saint Martin.